SGG SECRÉTARIAT GÉNÉRAL DU GOUVERNEMENT
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE DU BÉNIN

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

COPIE

N° 13/2026/PR/SGG/CM/OJ/ORD

COMPTE-RENDU DU CONSEIL DES MINISTRES

4 novembre 2026

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 novembre 2026, sous la présidence de Monsieur Romuald WADAGNI, Président de la République.

Les décisions ci-après ont été prises :

I. Mesures normatives.

I-1. Mise en place du Fonds de Développement industriel du Bénin.

La dynamique d'industrialisation en cours au Bénin a généré des acquis indéniables ces dernières années, et fait émerger des filières qui n'y existaient pas. Ainsi en va-t-il de la chaîne textile-habillement, qui transforme désormais localement le coton produit sur le plan national, ou de la production de carreaux de céramique, illustrant la capacité de notre économie à traiter une matière première nationale jusqu'au produit fini.

Afin d'amplifier l'impact du secteur sur l'économie nationale, il convient d'élargir le tissu industriel en augmentant les filières prises en compte autant qu'en élargissant le périmètre géographique couvert, pour permettre aux entreprises d'atteindre un seuil critique à même de les aider à affronter la concurrence régionale et internationale.

C'est dans cette perspective que le Gouvernement a décidé de mettre en place le Fonds de Développement industriel doté d'un capital de 100.000.000.000 FCFA, dont la vocation est d'être un instrument financier dédié, capable d'apporter aux entreprises industrielles les fonds propres qui leur font défaut, de partager avec le système bancaire le risque du crédit d'investissement et de mettre à leur disposition un bâti industriel immédiatement exploitable sur l'ensemble du territoire national.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

En tant que tel, il a pour objectif général d'accélérer la transformation structurelle de l'économie nationale par l'industrialisation, et en faisant émerger une classe d'entreprises industrielles nationales de taille significative et de dimension internationale.

Spécifiquement, il vise à :

- doter les entreprises industrielles nationales de fonds propres et de quasi-fonds propres de long terme, afin de leur permettre de porter des projets structurants dont le retour sur investissement excède l'horizon du crédit bancaire disponible ;
- desserrer la contrainte de crédit qui pèse sur l'investissement industriel, en partageant avec le système bancaire le risque des concours de long terme, du crédit-bail d'équipement et du financement des exportations ;
- réduire le délai d'implantation industrielle, en mettant à disposition des investisseurs un parc d'usines prêtes à l'emploi et réparties sur les pôles de développement territorial ;
- accompagner l'émergence de champions industriels nationaux, capables d'atteindre une taille critique, de s'intégrer aux chaînes de valeur régionales et mondiales et de porter le nom du Bénin sur les marchés internationaux ;
- assurer la diffusion territoriale de l'industrialisation, en portant l'effort industriel au-delà du périmètre des zones existantes, au plus près des bassins de production de matières premières.

Pour en garantir l'efficacité, le Conseil a décidé que le Fonds sera doté d'une gouvernance conforme aux meilleures pratiques internationales en matière de fonds publics d'investissement et interviendra au moyen de trois guichets, dont les métiers, les instruments et les horizons sont distincts mais dont l'action est coordonnée au service d'un même objectif.

Ce sont :

- le guichet « Bénin Industrial Invest » (BII), pour accompagner les entreprises dans la durée via des instruments financiers adaptés ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- le guichet « Facilité de Garantie Industrielle » (FGI), pour le partage du risque bancaire par la mise en place d'une facilité de garantie mobilisable auprès des banques et des sociétés de crédit-bail partenaires ;
- le guichet « Usines Prêtes à l'Emploi » (UPE) pour le déploiement d'un programme national d'usines clés en main sur les pôles territoriaux de développement avec une réduction significative du délai d'implantation industrielle.

Les ministres chargés de l'Economie et des Finances, de l'Industrie et de la Promotion de l'Investissement privé, sont instruits à l'effet de prendre toutes les dispositions nécessaires à la formalisation et à l'opérationnalisation de la société qui porte ledit Fonds dont les statuts ont, par ailleurs, été approuvés.

I-2. Création de l'Observatoire national du Progrès social.

La concrétisation de l'ambition du Gouvernement visant à réduire l'extrême pauvreté et à améliorer les conditions de vie des populations, y compris en matière de santé sexuelle et reproductive, requiert un dispositif d'analyse des données et de revue critique propre à éclairer la prise de décision en vue de l'inclusion sociale et d'une lecture d'ensemble de la situation sociale du pays.

C'est pourquoi il est procédé à la création de l'Observatoire national du Progrès social (ONPS) chargé d'assurer un suivi holistique efficace de l'extrême pauvreté, de la santé sexuelle et reproductive ainsi que de la situation des populations les plus vulnérables.

Placé sous la tutelle de la Présidence de la République, il assure la coordination du suivi de l'action sociale et l'analyse des résultats des interventions publiques.

Pour ce faire, son action est centrée sur les droits et la santé sexuels et reproductifs des femmes et des filles, la réduction de l'extrême pauvreté et le suivi des interventions de protection sociale en faveur des

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

populations vulnérables, y compris la famille, la femme et l'enfant, dont le suivi relevait jusqu'ici de l'Observatoire de la Famille et de l'Action sociale.

Son rôle sera notamment de :

- centraliser et analyser les données sociales ;
- contribuer à la conduite des analyses prospectives sur les grandes tendances sociales et démographiques ;
- contribuer à l'amélioration du ciblage des bénéficiaires des interventions de protection sociale ;
- réaliser des études sur les problèmes sociaux identifiés ;
- alerter le Chef de l'État sur les situations préoccupantes ;
- émettre des avis, à la demande du Chef de l'État, sur les projets de politiques, de stratégies et de programmes à caractère social ;
- suivre et évaluer périodiquement les indicateurs d'impact des politiques publiques d'action sociale ;
- proposer des mesures correctrices et en suivre la mise en œuvre ;
- produire un rapport annuel sur la situation sociale du Bénin avec l'évolution des indicateurs clés ; etc.

Ses statuts ayant été approuvés, le Conseil a instruit les ministères et structures intéressés de veiller à son opérationnalisation diligente.

I-3. Mise en place de l'Unité d'appui au Programme présidentiel d'infrastructures sociales prioritaires.

L'amélioration de l'accès des populations aux services sociaux de base constitue un axe majeur de l'action du Gouvernement et traduit l'engagement du Chef de l'État en faveur de l'éradication de l'extrême pauvreté. De nombreuses opérations de construction, de réhabilitation et d'équipement d'infrastructures sociales ont été autorisées à cet effet et mobilisent de nombreux intervenants dont la complémentarité et la cohérence des actions nécessitent que soit institué ledit Programme.

Il regroupe, dans un cadre unique, les opérations jugées prioritaires, dont la liste sera approuvée par le Président de la République au regard de

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

critères objectifs, en vue de leur mise en service effective dans des délais maîtrisés.

A cet effet, l'Unité doit être régulièrement informée de l'exécution des opérations, pour en rendre compte au Président de la République aux fins de traitement diligent des difficultés qui pourraient apparaître.

Pour ce faire, elle définit, en concertation avec les ministères porteurs qui conservent toutes leurs attributions, les priorités et les calendriers de réalisation des opérations, conduit avec les autorités compétentes la recherche des financements, participe à l'identification des entreprises capables de réaliser les opérations et est systématiquement informée sur les principaux actes de passation des marchés.

Créée pour vingt-quatre (24) mois, elle fait l'objet d'une évaluation au terme du douzième (12ème) mois et arrête un plan de transfert des dossiers au plus tard au terme du dix-huitième (18ème) mois.

Somme toute, la mise en œuvre du Programme doit permettre l'ouverture effective des infrastructures sociales prioritaires dans des délais maîtrisés, une meilleure visibilité sur l'avancement des opérations grâce à un rapport mensuel adressé au Président de la République, et un traitement rapide des difficultés au niveau approprié.

I-4. Transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de la Convention de l'Union africaine sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes et des filles.

Il s'agit d'un instrument juridique contraignant pour la prévention et l'élimination de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles sur le Continent africain.

Cette convention appelle les États parties à veiller au renforcement d'une approche commune pour éliminer ce type de violence, tout en agissant comme un stimulant pour un récit ouvert et un plaidoyer sur cette problématique.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Au Bénin, les nombreuses réformes déjà engagées et l'amélioration du cadre institutionnel et juridique ces dernières années, sont en conformité avec plusieurs dispositions de ladite Convention. Sa ratification viendra renforcer l'arsenal juridique de notre pays en matière de promotion et de protection des droits des personnes de sexe féminin.

Elle va réaffirmer, par ailleurs, l'importance de la masculinité positive et permettre la prise en compte des cyberespaces dans la lutte contre ces violences.

I-5. Autres mesures normatives.

Ont été adoptés, à ce titre :

- les décrets portant transmission à l'Assemblée nationale, pour autorisation de ratification, de
 - la Convention entre la République du Bénin et le Royaume des Pays-Bas pour l'élimination de la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et pour la prévention de l'évasion et de la fraude fiscales, signée le 21 mai 2026 ;
 - l'Accord sur la biodiversité marine des zones ne relevant pas de la juridiction nationale ; ainsi que
- les décrets portant :
 - attributions, organisation et fonctionnement de la Cellule nationale de Traitement des Informations financières (CENTIF) ;
 - attributions, organisation et fonctionnement de la Direction nationale du Contrôle ;
 - approbation des statuts modifiés de l'Agence béninoise pour le Développement du Tourisme (Agence Bénin Tourisme) ;
 - modification des statuts de l'Agence nationale de l'Alimentation et de la Nutrition ;

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- nomination des membres du Conseil national des Soins de Santé primaires (CNSSP) et du Conseil national de la Médecine hospitalière (CNMH), deuxième mandature ;
- modification du décret n° 2024-1295 du 06 novembre 2024 portant conditions d'importation, d'exportation et de distribution en gros ou en détail des produits de santé autres que le médicament tel que modifié par le décret N° 2025-785 du 17 décembre 2025 ;
- modification du décret n° 2024-1381 du 27 novembre 2024 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de mise en consommation ;
- modification des statuts de l'Agence nationale du Paysage ;
- création du Commissariat permanent chargé de l'organisation du Hadj ;
- Règlement de Discipline générale dans les Forces armées béninoises et Règlement du Service de Garnison dans les Forces armées béninoises.

II. Communications.

II-1. Approbation du Programme d'Action du Gouvernement 2026-2033.

Baptisé « Le Bénin plus loin, ensemble », ce Programme s'inscrit dans la Vision Bénin 2060 ALAFIA et dans le Plan national de développement 2026-2035. Par sa mise en œuvre, le Gouvernement entend consolider les transformations engagées au cours de la décennie précédente et en amplifier les bénéfices pour les populations. Son objectif global est donc d'intensifier le bien-être pour tous et partout au Bénin.

Une telle ambition implique de convertir les capacités économiques et institutionnelles du pays en revenus supplémentaires, en opportunités et en services effectivement accessibles dans chaque territoire. Ce, afin de relever trois défis majeurs que sont : éradiquer l'extrême pauvreté, élargir la base productive et les opportunités économiques, puis consolider la gouvernance, la cohésion nationale et la sécurité.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Au plan de l'éradication de l'extrême pauvreté, il s'agira notamment de créer les conditions de l'épanouissement de chaque Béninois quel que soit son lieu de résidence, en associant le renforcement de la santé et de la protection sociale à l'amélioration du cadre de vie et des services essentiels de proximité.

S'agissant de la promotion d'une économie créative de valeur et d'opportunités, le Programme vise une transformation productive fondée sur la création de valeur locale, la diversification, la formalisation des activités et l'affranchissement de l'économie des contraintes logistiques, énergétiques et numériques. Six filières locomotives structurent cette ambition : agriculture, industrie, tourisme, logistique, éducation et savoir associés à l'industrie de pointe, et l'énergie.

En ce qui concerne la gouvernance, elle vise à promouvoir un État proche des citoyens, plus efficace, accessible et capable de protéger les personnes et les biens. Elle associe la modernisation de la gouvernance publique et de la redevabilité au renforcement de la justice, de la sécurité et du positionnement international du Bénin.

Par ailleurs, ce PAG est porté par un cadrage qui ambitionne une croissance réelle moyenne de 7,7 % sur le septennat 2026-2033 et un déficit budgétaire global inférieur à 3 % du PIB. Le portefeuille sera financé à hauteur de 45 % par le secteur public et 55 % par le secteur privé.

Son exécution distingue deux phases. La première, celle de la mise en service va de 2026 à 2029, puis la seconde dite de consolidation sur la période 2030-2033. Sont associés aux deux phases, un portefeuille modulable de projets, des contrats annuels de performance entre les ministres et le Président de la République, une chaîne de résultats reliant ressources, réalisations, résultats et impacts.

Enfin, deux leviers fondamentaux guideront l'action publique : la territorialisation qui adapte les interventions aux atouts et aux besoins des six pôles de développement, et la technologie qui soutient les services publics, la productivité, l'accès aux marchés et le pilotage.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

II-2. Acquisition d'équipements divers au profit de l'Agence béninoise de Protection civile.

Il s'agit principalement d'équipements et de matériels de protection et d'intervention.

Ces équipements et matériels modernes adaptés permettront, d'une part, de renouveler et de renforcer les moyens de lutte contre les incendies de grande ampleur, d'assurer la protection des intervenants dans les environnements dangereux, de garantir la disponibilité d'équipements de protection individuelle adaptés aux missions de secours. D'autre part, ils serviront à améliorer l'identification du personnel sur le terrain, renforcer durablement les capacités opérationnelles de l'Agence face à l'accroissement des sollicitations en matière de secours et à l'évolution des risques naturels et anthropiques.

II-3. Agrément au Code des investissements.

Cinq sociétés ont été admises au bénéfice des mesures incitatives du Code, pour divers projets contribuant à consolider le tissu industriel et économique national, avec des retombées positives en matière de création d'emplois décents. Il s'agit de :

Régime des investissements spécifiques

- FLUDOR-BENIN SA pour l'installation d'une nouvelle ligne de production de tourteaux de soja biologique et d'huile de soja biologique à Cana dans la commune de Zogbodomey ;
- ATC INDUSTRIE DU BOIS SA pour la modernisation de la scierie sise à Kpodjava, commune d'Allada, ainsi que pour la construction et l'exploitation d'un Showroom à Donantin dans la commune de Cotonou ;
- BENIN EXTRACTIONS SARL pour l'ouverture et l'exploitation de carrières de pierres ornementales situées à Bètècoucou, dans la commune de Dassa-Zoumé, puis à Montèwo, dans la commune de Savè.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Régime A

- SELLIG GROUP SARL pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production de gaz médical et industriel dans la zone industrielle de Sèmè-Podji ;
- LELEADER RIHUA INDUSTRIES SARL pour l'installation et l'exploitation d'une unité de production et de commercialisation de savon dur, de détergent liquide et de papier toilette à Kpodjava, dans la commune d'Allada.

II-4. Acquisition d'infrastructures et d'équipements pour la conservation des semences dans le cadre du Programme pilote de Productivité agricole et de Protection sociale des Agriculteurs du Bénin.

L'analyse des niveaux de rendement des producteurs révèle la nécessité de renforcer le dispositif actuel de traitement et de stockage des semences en vue d'en améliorer le pouvoir germinatif. Pour cette raison, il a été autorisé l'acquisition et l'installation de cinquante (50) unités de stockage frigorifiques solaire de semences de capacité 20-25 tonnes chacune et de quatre (04) camions frigorifiques de capacité 15 tonnes chacun.

L'unité de stockage est une chambre de conservation à compartiment unique, dotée d'un système de régulation de la température et de l'humidité, alimentée prioritairement par énergie solaire et équipée d'un dispositif de secours assurant une commutation automatique vers le réseau électrique conventionnel.

Quant aux camions porteurs frigorifiques isothermes, ils sont destinés au transport de semences conditionnées entre les sites de collecte, les centres de traitement et les points de distribution au Bénin, afin de livrer aux producteurs des semences de qualité en vue d'une productivité plus importante.

II-5. Organisation de l'évaluation initiale d'obtention du certificat d'aptitude au profit des détenteurs de diplômes des

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

établissements privés étrangers de formations en santé non-reconnus par l'Etat.

En vue d'apprécier les compétences des professionnels de santé titulaires de diplômes obtenus dans des établissements étrangers non reconnus par l'Etat et leur permettre d'exercer au Bénin, un programme de renforcement de capacités a été élaboré pour les quatre filières les plus concernés à savoir : le doctorat en médecine générale, le doctorat en pharmacie, la licence en Sciences infirmières et obstétricales-option infirmiers et la licence en Sciences infirmières et obstétricales-option sage-femme). Il est accompagné d'un règlement pédagogique fixant les modalités d'évaluation, les conditions de succès, les modalités de formation et de délivrance du certificat d'aptitude à l'équivalence.

Dans la perspective de l'organisation de cette évaluation, un recensement réalisé en mai 2026 a permis d'identifier 22.972 diplômés concernés, dont 15.398 (67%) relèvent des quatre principales filières retenues.

En autorisant l'organisation de ladite évaluation, le Conseil a instruit les ministres concernés de prendre les mesures nécessaires à son bon déroulement.

II-6. Mise en œuvre de la phase pilote du dispositif national de mise en place des maisons de l'innovation pour les territoires.

Dans le cadre de la structuration des pôles de développement territorial, un accent particulier est mis sur la dynamisation du secteur de l'innovation. A cet effet, le Gouvernement envisage de doter progressivement toutes les communes de centres d'innovation, ouverts à la population et prioritairement aux jeunes, en complément du réseau des Points numériques communautaires.

Pour ce faire, il sera mis en place un dispositif dit « Innobox », qui se présente comme une véritable ''maison de l'innovation'', un ensemble de bâtiments modulaires, aménagé, sécurisé et doté d'équipements de fabrication, réunissant en un même lieu des espaces de fabrication, d'expérimentation et de travail collaboratif.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Le modèle reposera sur l'apprentissage par la pratique et offrira aux usagers un cadre de conception et de réalisation de solutions fonctionnelles répondant à des besoins concrets de leur commune et, plus largement, de leur pôle de développement.

Concrètement, les usagers pourront y réaliser par exemple une lampe à commande vocale en langues locales, un système d'arrosage automatique, un dispositif d'alerte aux inondations ou encore un robot autonome. Chaque unité contribuera en outre à la collecte de corpus en langues nationales destinés à l'intelligence artificielle, et constituera à ce titre un relais de proximité de la Stratégie nationale d'intelligence artificielle.

Le dispositif permettra ainsi de révéler les talents locaux, de susciter des vocations scientifiques et techniques et de renforcer, à terme, le tissu d'entreprises innovantes des pôles de développement.

Dans la perspective de son déploiement, le Conseil a autorisé la mise en œuvre d'une phase pilote avec la réalisation de deux « Innobox » dans les communes de Parakou et de Porto-Novo. Cette étape permettra d'éprouver le modèle en conditions réelles, tant sur le plan technique que sur celui de l'exploitation et de l'animation des unités. Sur la base des enseignements qui s'en dégageront, le modèle sera progressivement étendu à l'ensemble des communes.

II-7. Adoption de la Stratégie nationale de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive 2026-2030.

Cette stratégie répond aux évolutions du contexte national et sous-régional, notamment la montée de la menace terroriste, l'intensification des flux financiers illicites, la cybercriminalité, l'importance de l'économie informelle, les risques associés aux actifs virtuels et aux FinTech, ainsi que les vulnérabilités persistantes concernant la supervision de certaines entreprises et professions non financières désignées.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Elle ambitionne qu'« À l'horizon 2030, le Bénin dispose d'un système efficace de lutte contre la criminalité économique et financière, dans un environnement économique sûr et attractif. »

Pour ce faire, elle a pour orientations stratégiques :

- la consolidation du cadre juridique, institutionnel et de la gouvernance ;
- la réduction des vulnérabilités structurelles et le renforcement de la transparence économique et financière ;
- la consolidation des dispositifs de prévention, de réglementation et de supervision fondés sur les risques ; ainsi que
- le renforcement de l'efficacité opérationnelle du renseignement financier et de la répression.

En outre, son adoption permettra de disposer d'un cadre national cohérent, fondé sur les risques et assorti d'un plan d'actions budgétisé, d'un dispositif institutionnel de mise en œuvre et d'un mécanisme structuré de suivi-évaluation.

Elle constitue donc à ce titre un levier déterminant pour améliorer notamment la conformité technique et l'efficacité du dispositif national dédié, accélérer la modernisation du cadre juridique et des sanctions, renforcer le Comité national de Coordination des activités de lutte contre le blanchiment de capitaux, le financement du terrorisme et le financement de la prolifération des armes de destruction massive. Il en sera de même pour la Cellule nationale de Traitement des Informations financières et l'Agence nationale de Recouvrement des Avoirs Confisqués et Saisis ainsi que de l'amélioration de la transparence sur les bénéficiaires effectifs, la supervision fondée sur les risques et le renforcement des enquêtes, poursuites et confiscations.

Compte tenu de son importance, les ministres intéressés sont instruits d'accomplir les diligences nécessaires à la mise en œuvre, au suivi et à l'évaluation de ladite stratégie.

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

II-8. Mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour le projet de construction d'un centre funéraire, d'une morgue, d'un crématorium et d'une école de formation en thanatopraxie.

De profondes réformes structurelles ont cours dans le secteur de la santé pour contribuer à moderniser les infrastructures et le plateau technique, optimiser les ressources matérielles, financières et humaines puis élever la qualité des services des soins et services connexes offerts aux populations.

Mais jusqu'à présent, la gestion des défunts se limite à la conservation à la morgue des corps avant les inhumations, d'où la nécessité de réorganiser ce volet afin de garantir des services modernes et dignes respectant l'intégrité et la dignité des défunts.

C'est pourquoi, le Gouvernement a prévu de construire un centre funéraire, une morgue, un crématorium et une école de formation en thanatopraxie. Un tel projet a pour finalité de :

- améliorer la conservation des corps des défunts, pour garantir la sécurité sanitaire des travailleurs funéraires et des familles ;
- moderniser les commodités des différentes activités en lien avec les enterrements ;
- former le personnel aux méthodes de soins de conservation des corps des défunts.

Aussi, afin de garantir la qualité technique du projet, la conformité réglementaire, la maîtrise des risques et la réussite globale de cette opération à fort enjeu public, le Conseil a-t-il décidé de recourir à un assistant à maîtrise d'ouvrage pour aider à la rédaction du cahier des charges des études à réaliser et conduire aux côtés du maître d'Ouvrage, le moment venu, la mise en œuvre cohérente et technique dudit projet suivant les normes et standards requis.

III. Mesures individuelles.

Sous ce chapitre, les nominations ci-après ont été prononcées :

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **A la Présidence de la République**

Ministre, Secrétaire permanent du Comité national de Pilotage des pôles de développement territorial

Monsieur Damien MAMA

Vice-Grand Chancellier des Ordres nationaux du Bénin

Monsieur Justin ADJOVI

Commissaire Permanent du Hadj

Monsieur Samou Seïdou ADAMBI

Secrétaire permanent du Conseil national de Défense et de Sécurité

Général de corps d'armée Ahodégnon Candide Fructueux GBAGUIDI

Directeur Général de l'Agence Nationale d'Identification des Personnes

Monsieur Marc-André LOKO

Directeur Général de l'Agence Nationale de Cybersécurité et de la Résilience

Monsieur Farell FOLLY

Directeur Général de l'Agence des Systèmes d'Information et du numérique

Monsieur Aristide ADJINACOU

Directeur Général du Centre National d'Investigations Numériques

Monsieur Ouanilo MEDEGAN FAGLA

Directrice Générale de l'Observatoire National du Progrès Social

Madame Adidjatou HASSAN ZANOUVI

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Directeur Général de l'Agence Bénin Partenariats et Expertise

Monsieur Yannick KOUAKANOU

- ✓ **A la Cour Suprême**

Sur proposition de son Président

Secrétaire général de la Cour suprême

Monsieur Thierry S. BIDOUZO

- ✓ **A l'Autorité de Régulation des Communications électroniques et de la Poste**

Après élection par les membres du Conseil de Régulation,

Président : Monsieur Coovi Hervé GUEDEGBE

Vice-Président : Monsieur Alain AHOUNOU

- ✓ **Au ministère des Affaires étrangères**

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la République du Niger

Monsieur Yacoubou AMADOU

Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Bénin près la Fédération de Russie

Monsieur Malik Abdoul Gomina SEIBOU IDRISSOU

Conseiller Technique chargé du Dialogue social et des Affaires politiques

Monsieur Eusèbe AGBANGLA

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Dave DASSI

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **Au ministère de l'Intérieur et de la Sécurité publique**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Audrey Kouessi FANGNON

Conseiller technique aux Affaires intérieures

Monsieur Sabi Daouda DRAMANE

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet de l'Atacora, en charge des départements de l'Atacora et de la Donga

Monsieur Yaïwa Blaise TCHETCHAO

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du Borgou, en charge des départements de l'Alibori et du Borgou

Monsieur Marcel Bonaventure OROU FICO

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département des Collines, en charge des départements des Collines et du Plateau

Monsieur Fataï Aboudou FADEYI

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département du Couffo, en charge des départements du Couffo et du Mono

Monsieur Rock GNANSOUNOU

Chargé de mission à la chefferie traditionnelle du Préfet du département de l'Atlantique, en charge des départements de l'Atlantique, du Littoral, de l'Ouémé et du Zou

Monsieur Jean-Marie ANIGLE

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **Au ministère de la Défense nationale**

Chef d'état-major général des Forces armées béninoises

Général de corps d'armée Abou ISSA

Chef d'état-major de l'armée de terre

Colonel André DOKOUI FOFO

Chef d'état-major adjoint de l'armée de terre

Colonel Toussaint GBESSEMEHLAN

Chef d'état-major de l'armée de l'air

Colonel Hervé Sètondji ALLOTCHENOU

Chef d'état-major adjoint de l'armée de l'air

Colonel Grégoire Yaovi AMETONOU

Chef d'état-major de la marine nationale

Capitaine de vaisseau major Dossa HOUNKPATIN

Chef d'état-major adjoint de la marine nationale

Capitaine de vaisseau Emile Siemba SAMA

Chef d'état-major de la garde nationale

Colonel-major Codjo Saturnin OBELAKOUN

Chef d'état-major adjoint de la Garde nationale

Colonel Oladélé Valère ADAMASSOU

Conseiller à la Coopération militaire internationale

Général de brigade Faïzou GOMINA

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller à la Stratégie liée à la troisième dimension

Colonel major Hermann William AVOCANH

✓ **Au ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche**

Conseiller Technique chargé du machinisme et de l'irrigation

Monsieur Kofi Samuel FANGNON

✓ **Au ministère de la Santé**

Directeur de la Transformation digitale et de l'Innovation

Monsieur Béranger GUEDOU

✓ **Au ministère de l'Enseignement secondaire**

Directeur de Cabinet

Monsieur Richard Venance GANDAHO

Conseiller Technique à l'Enseignement Secondaire, à l'Alphabétisation et aux Langues Nationales

Monsieur Pacôme GBEDINHESSI

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Olawalé Amos OLAOSSI

✓ **Au ministère des Enseignements Maternel et Primaire**

Directeur de Cabinet

Monsieur Ahmed Sacca Yérima YAROU

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller Technique Juridique

Monsieur Gbètoho Albert BOCO

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Bernard-Marie ONZO

Conseiller Technique à la Décentralisation, à la Déconcentration et à la Coopération

Monsieur Zakari BOUKARY

Conseiller Technique à la Qualité de l'Enseignement, à l'Innovation pédagogique et aux Réformes

Monsieur Bio Luc SEKE TOUSSAINT

Conseiller Technique aux Projets et Programmes, chargé des Affaires administratives et sociales

Monsieur Codjo Laurent HOUNKANRIN

- ✓ **Au ministère de la Décentralisation et de la Gouvernance locale**

Chargés de mission des Préfets de départements ainsi qu'il suit

- **Alibori**

Monsieur Bio Jean BIO BOUGO

Monsieur Inoussa CHABI SERO

- **Atacora**

Monsieur Mohamed BAWA-CISSE

Monsieur Mathieu SAMBIENI

Monsieur Tchama TCHANATI

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Atlantique**

Monsieur Tachégnon Aminou ATINDEKOUN

Monsieur Victor GBEDO

Monsieur Codjo Grégoire GBEHO

- **Borgou**

Madame Assana Agathe AMMO

Monsieur Moumouni MAMADOU

Monsieur Djibril SIDI

- **Collines**

Monsieur Rafiou IBOURAIMA

Monsieur Marius Guillaume SINHA

- **Couffo**

Monsieur Nestor Manonwomeh BOSSOU

Monsieur Aimé César SODEGLA

- **Donga**

Monsieur Bienvenu N'SERMA

Monsieur Ignace OUOROU

- **Littoral**

Madame Modukpè Stéphanie Axelle ASSOGBA VIGAN

Madame Adjoavi Annick Viviane SAVI

Monsieur Sèton Victor BOKO

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

- **Mono**

Madame Hyanie Lucrèce Sènami DEGLA

Monsieur Babatoundé Gildas Wilfried VIAHOUNDE

- **Ouémé**

Madame Flore DOVONOU MEHINTO

Monsieur Charles Lambert BABADJIDE

Monsieur Hervé Bonaventure Mêtonmassé GBENAHOU

- **Plateau**

Monsieur Ludovic HOUEDE

Monsieur Kassim Olagouké OROUGBE

- **Zou**

Monsieur Prudencio BEHANZIN

Monsieur Tintonmin Tossé EGBAKO

Monsieur Gérard Pierre OLODO

✓ **Au ministère de la Culture, des Arts et du Patrimoine**

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Godson YEBADOKPO

Conseiller Technique aux Industries culturelles et créatrices

Madame Nelly WANDJI

Conseiller Technique aux Arts

Madame Yassine Agnikè LASSISSI

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

✓ **Au ministère du Commerce intérieur**

Directeur de Cabinet

Monsieur Gbedaso Laurent AKPO

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Mahuvivi Turibio KEKE

Conseiller Technique juridique

Madame Jodavi Flora AKOUTEY

Conseiller Technique au Commerce

Monsieur Is-Dine O. Akanni BOURAIMA

✓ **Au ministère de la Transformation digitale, en charge de la Stratégie nationale d'Intelligence artificielle**

Conseiller Technique au Développement des Ecosystèmes d'innovation et au Suivi des Partenariats stratégiques

Monsieur Idriss BENGELOUNE

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle responsable et inclusive

Madame Gaëlle Pricile GANGBÈ

✓ **Au ministère de l'Energie, de l'Eau et des Mines**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Gédéon Jesugo GBEDONOU

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller technique aux Mines

Monsieur Koffi Germain TCHOKPON

Directeur général de la Planification énergétique et de l'Electrification rurale

Monsieur Alidé PEDRO

Président du Conseil d'Administration de la Société béninoise d'Energie électrique (SBEE)

Monsieur Tchégnon AMOUSSOU

- ✓ **Au ministère du Cadre de Vie et des Transports**

Secrétaire exécutif de l'Autorité pour l'Aménagement des Bassins de la zone côtière entre Fidjrossè et Ouidah

Monsieur Jean-Claude CODJIA

Directeur Général de la Société Immobilière et d'Aménagement Urbain

Monsieur Alain ALLEDAHOUN

- ✓ **Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi**

Conseiller technique à l'Intelligence artificielle

Madame Hermione F. W. DENAKPO

- ✓ **Au ministère en charge des Finances et de la Microfinance**

Conseiller Technique juridique

Monsieur Issaou SOUMANOU

01 BP 2028
Palais de la Marina
+229 01 21 30 19 02
https://sgg.gouv.bj

Conseiller Technique à l'Intelligence artificielle

Monsieur Vinasétan Ratheil Esse HOUNDJI

Directeur général du Fonds d'Investissement et de Garantie des Petites et Moyennes Entreprises

Monsieur Edouard M. SEHLIN

- ✓ **Au ministère en charge de la Mobilisation des Ressources et de la Gestion de la Dette**

Conseiller Technique aux Partenariats et à la Coopération

Monsieur Victorin EDE YAOVI

Conseiller Technique à la Gestion de la Dette publique

Monsieur Daniel Vincent SIMOUKOUA

Conseiller Technique au Suivi des Notations et Projets structurants

Monsieur Folarin Armand OLOGOUDOU.

Fait à Cotonou, le 4 novembre 2026,

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Wilson GAKPETOR.